



JUILLET 2024

58

BULLETIN MUNICIPAL





Sommaire

EDITO DU MAIRE

→ CADRE DE VIE

- P 4 - Fête villageoise et brocante
- P 5 - Travaux : lotissement Champs Dorés 2
- P 6 - Pas de place pour le gaspillage alimentaire !
- P 7 - Incivilités : encore des dépôts sauvages
- P 8 - Mai sans tondeuse / prairies fleuries / tonte raisonnée – tardive : explications

→ VIE CULTURELLE

- P 10 - Fête de la musique

→ VIE SCOLAIRE

- P 11 - Fermeture de classe
- P 12 - Visite à la centrale hydroélectrique d'Argancy
- P 13 - Concours de réflexion civique
- P 14 - Remise des diplômes de cadets de la sécurité civile

→ VIE ASSOCIATIVE

- P 15 - Dernier trimestre de la saison bien rempli à l'Association familiale
- P 16 - Fête sportive de l'AEA
- P 16 - Clap de fin pour la saison 2023/2024 du CELAP Théâtre !
- P 17 - 90/2000 party

→ VIE MUNICIPALE

- P 18 - Reprise de concessions au cimetière
- P 19 - Comptes Rendus du Conseil Municipal
- P 24 - Changement à la direction du service technique de la commune

→ VIE ÉCONOMIQUE

- P 25 - Volve

→ CONSEILS PRATIQUES

- P 26 - Composteurs gratuits
- P 28 - Stérilisation des chats errants
- P 28 - Fermeture du bureau de poste cet été
- P 29 - La certification numérique de l'identité

→ INFOS

- P 30 - Questionnaire environnement
- P 31 - Concours : Le nom de l'école élémentaire à choisir
- P 32 - Etat civil : naissances, mariages, décès
- P 32 - Agenda des manifestations



**Directeur de la publication
et coordination :** Walter KURTZMANN

Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT, Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

Photographies :

Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Jean-Marc RACHULA

Conception et Impression : TEKPRESSE (57)
tekpresse@orange.fr

Tirage : 900 exemplaires

Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC



Notre société a besoin d'apaisement

J'aurai aimé dans cet édito vous parler de la pluie (il pleut encore souvent depuis ce début d'été) et du beau temps (plus rare) en faisant semblant d'ignorer la représentation tragi-comique que l'on nous impose, qui fait le bonheur de tous les médias et qui donne du grain à moudre à tous les éminents politologues de la capitale ainsi qu'aux instituts spécialisés, aussi nombreux que nébuleux.

J'aurai aimé adopter un ton léger, vous souhaitez un bel été sportif à l'approche de cet évènement historique que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Malheureusement, un autre évènement historique est venu les supplanter.

Le 9 juin, le Président de la République a fait le choix risqué de dissoudre l'Assemblée Nationale, une décision qui aurait pu faire basculer le pays, de nouveau, dans des heures sombres.

En appelant les Français aux urnes, Emmanuel Macron a définitivement divisé la société.

Il a pris le risque immense d'accentuer le désordre dans le pays, de favoriser plus encore des débats nauséabonds entre les Français.

Dans ces conditions, compte tenu des résultats que nous connaissons aujourd'hui, il sera difficile pour l'Assemblée Nationale de représenter les valeurs de la République Française et de l'Europe.

Cependant, il faut constamment garder présent à l'esprit que nous avons la chance d'être dans un pays qui, quoi que l'on dise, nous donne la possibilité de nous exprimer par les urnes, sans aucune contrainte.

C'est par l'expression de nos convictions, par nos convictions, par notre vote, que nous participons au maintien de notre démocratie et de nos valeurs républicaines si durement acquises.

Alors, pourquoi manifester dans les rues, en injuriant ceux qui votent différemment ?

Cette liberté de choisir et de voter est niée par ces manifestations qui voudraient imposer la pensée unique. Le devoir de chaque citoyen est de voter, librement et selon ses propres convictions.

Jusque maintenant, cela s'appelait la Démocratie.

Nous pouvons tous avoir des convictions différentes, et en tant qu'élu de la République, j'écoute et accueille toutes les opinions.

Mais ne nous y trompons pas, dans un monde globalisé, le service public, gage de neutralité, de respect de la laïcité, de protection des plus fragiles, d'adaptation aux évolutions de la société, reste un rempart.

Nous savons qu'il est important de se rassembler et de résister pour défendre la solidarité et le vivre-ensemble.

« Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis : vous serez invincibles. » Ces mots de Victor Hugo résonnent avec force en ces temps troublés.

Au moment où j'écris ces lignes, les élections législatives ont déjà eu lieu et les négociations vont bon train pour désigner un 1^{er} ministre et former un gouvernement.

Je veux croire à une issue favorable pour l'avenir de notre République, libre, fraternelle et démocratique et en un peuple citoyen et solidaire.

Je souhaite un renouveau des pratiques politiques par des élus nationaux responsables, capables d'apaiser les tensions actuelles.

Concernant la vie de notre commune, dans les pages qui suivent, vous pourrez vérifier le respect de nos engagements dans la réhabilitation de nos bâtiments communaux et constater que la vie citoyenne, associative, culturelle maintient sa belle vitalité.

J'adresse mes sincères remerciements à nos concitoyennes et concitoyens engagés bénévolement dans diverses actions et qui participent ainsi au bien-vivre ensemble de toute génération.

Bien que l'été s'installe avec réticence, étant optimiste, je vous souhaite un très bel été, ensoleillé de sourires, parsemé de joies, éclatant de santé, riche en sérénité !

Walter KURTZMANN
Votre maire



Fête villageoise et brocante

Pour ne pas déroger aux bonnes habitudes, le premier week-end de juin : Peltre est en fête.

Bien en amont déjà, l'association pour la gestion de la fête villageoise, les membres de la commission municipale des fêtes et les bénévoles se sont réunis pour faire de ce week-end une réussite.

Dès le mercredi, l'équipe chargée du marquage des emplacements pour le vide grenier est à pied d'œuvre.

Vendredi et samedi matin, c'est sur le plateau sportif que l'on s'active comme dans une ruche: les bénévoles, l'équipe municipale mettent en place les stands destinés à la restauration et à l'animation. Le samedi, en fin d'après-midi, après l'office religieux et un hommage au monument aux morts avec le dépôt de gerbes, en présence de personnalités, des élus, des jeunes du CMJ, des porte- drapeaux et de nombreux Peltrois, place aux festivités. La météo capricieuse a fait replier dans la salle des fêtes tous les invités à l'apéritif offert par la municipalité.

Après la pluie vient le beau temps et c'est à l'extérieur que petits et grands ont pu se restaurer, danser et admirer le feu d'artifice.



Cinq heures du matin, après une courte nuit, tout le monde est de nouveau sur le pont pour l'accueil et l'installation du vide grenier qui, cette année encore, n'a pas failli à sa réputation.

A dix-huit heures, grâce à une équipe très efficace, le village débarrassé des objets encombrants laissés par les exposants a retrouvé son calme.

Mais, ce n'est pas le retour à la tranquillité pour tout le monde, il faut dès le lendemain, démonter les stands, faire la vaisselle et redonner au plateau sportif sa fonction initiale.

Un grand merci à tous, bénévoles, équipe municipale, pour votre dévouement, votre dynamisme sans faille pour faire de ce week-end, une parenthèse festive dans une période où nous en avons bien besoin.





Travaux d'aménagement

du lotissement « Les Longions » ou « Champs Dorés 2 » entre la rue des Rouaux et la rue Daubrée

Les travaux ont commencé depuis le 10 avril par la réalisation des terrassements en masse pour mise à niveau des terrains par l'entreprise Lingenheld et se sont poursuivis par la réalisation du réseau d'assainissement à compter du 14 Juin.

Les travaux de branchement de la conduite principale au réseau d'eau potable ont été exécutés avec un raccordement sur la conduite de la rue des Rouaux et se sont terminés le mardi 24/06. Ils ont été suivis d'un essai de pression et d'un contrôle bactériologique dont le résultat sera connu le 5 juillet.

Les branchements individuels seront réalisés dans la semaine du 8 au 12 juillet.

L'entreprise Lingenheld procédera à l'évacuation des terres liées aux terrassements du 1^{er} au 12 juillet par une noria de camions.

- Réalisation des longrines du 15 juillet au 9 Août. Il s'agit d'une fondation en béton placée sur le domaine privé en limite du domaine public, de 25 cm de large et de 30 cm de hauteur sur des fondations toutes les deux mètres qui descendent à -80 cm en Ø25 cm. Cette longrine qui se termine au niveau zéro du sol fini de la voirie remplace les bordures de type P3 et permet une bonne tenue des enrobés. Elle sera surtout la base des éventuels murets, clôtures, de particuliers sans que ceux-ci n'ai besoin de re-terrasser le long du trottoir et éventuellement déchausser les enrobés.
- Intervention de l'entreprise SOBECA à partir du 19 août et pour 3 semaines de travaux pour la pose des réseaux électriques et d'éclairage public.
- Travaux voirie semi définitive à partir du 9 septembre pour 5 semaines.





Pas de place pour le gaspillage alimentaire !

Dans le restaurant du CSE Les Pel'tiots de PELTRE, le gaspillage alimentaire n'est pas au menu.

Le projet « Zéro gaspi à la cantine » mis en place par la municipalité à la rentrée scolaire 2021-2022 avec Jean-François Desinde, ancien directeur de la structure et avec l'appui d'Alexandre Loison, conseiller en prévention des déchets de l'Eurométropole se poursuit.

« Avant, on servait les enfants à l'assiette et avec les mêmes portions pour tout le monde » explique Valentin Schuhler, directeur du périscolaire (Valentin était déjà animateur lorsque l'opération a été lancée et connaît bien les objectifs visés).

Mais ça, c'était avant !

Un travail de sensibilisation à la lutte contre gaspillage a été mené avec des pesées antigaspi et des séances de formations qui ont changé la donne.

« On demande aux enfants s'ils veulent, un petit peu ou beaucoup de chaque aliment. » . En revanche, les enfants sont systématiquement encouragés à goûter de tout.

Le traiteur adapte également les quantités en fonction des tranches d'âges parce qu'il est évident qu'un petit de maternelle n'a pas le même appétit qu'un grand de CM2 et il participe à la réflexion.

« On a remarqué que certains aliments étaient appréciés différemment selon leur présentation. Les betteraves coupées en cube sont beaucoup plus appréciées qu'en rondelle par exemple. » précise Raphaël Rodriguez, le directeur adjoint.

Et au fil de l'année scolaire, « ils mangent de tout et au final, ils apprécient. » souligne une animatrice en félicitant un gourmand.



Les enfants goûtent de tout.



Et au moment de débarrasser, on trie !



Une fois encore, des incivilités et des dépôts sauvages

Ces dernières semaines, malgré les nombreuses actions en matière de prévention et de gestion des déchets, il a été constaté une augmentation du nombre de dépôts sauvages de déchets dans les espaces publics de la commune.

Les élus veulent pourtant donner aux peltrois le plaisir de vivre dans une belle campagne propre à laquelle chacun est attaché.

Mais nous déplorons encore des dépôts de déchets sauvages, d'encombrants et d'ordures ménagères sur les chemins communaux et aussi de nombreuses incivilités (déjections canines, mouchoirs en papier, masques, mégots de cigarette, etc...).

Et pourtant, tous ensemble avec l'Eurométropole de Metz et sa régie Haganis et les services municipaux, nous mettons tout en œuvre pour assurer nos obligations :

- Poches pour déjections canines en place ;
- Poubelles sur les lieux publics ;
- Déchèteries ouvertes tous les jours à Pelitre ou à Magny (même le dimanche de 9h30 à 12h30) ;
- Présence de points de tri et d'apport volontaire, etc....

Alors certes, ce ne sont que des minorités mais quel manque de respect et quel mépris pour tous ceux qui au quotidien font le maximum pour entretenir et garder propre notre belle cité...!

Ces actes d'incivilité qui nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux impactent également financièrement notre commune et donc ses habitants puisque quelqu'un doit ramasser et quelqu'un doit payer le traitement de ces déchets. Au final, c'est le contribuable que nous sommes qui paiera comme toujours la note que ces artisans ou particuliers peu scrupuleux n'ont pas voulu assumer.

Et à chaque fois, ce sont les agents communaux qui doivent être remercier pour ce travail supplémentaire voire pénible quand ils ne sont pas eux-mêmes "victimes" des déjections canines. Et à l'heure où tout est mis en œuvre pour rendre plus acceptable la réalisation des travaux ingrats, il est inconcevable que certains dégradent les conditions de travail des autres.

La propreté est notre affaire à tous et, ensemble, nous devons rester vigilants et agir contre les incivilités qui nuisent à notre environnement.



Rappelons que la loi punit les auteurs de ces faits d'une amende forfaitaire de 1500 €.

La **vidéosurveillance** en cours de déploiement va permettre d'identifier plus facilement les contrevenants et de les verbaliser prochainement.

En attendant, il est de la responsabilité de tous, **de signaler en mairie tout comportement suspect, pour conserver un environnement propre et agréable au quotidien**

« Je demande à tout promeneur, randonneur ou joggeur qui observe des phénomènes étranges comme des va-et-vient de camions, de camionnette ou même de véhicule de particuliers, dans des zones inhabituelles de le signaler dès que possible en mairie. Il faut le voir comme une sorte de cousin de l'opération « **voisins vigilants** » mais pour les décharges sauvages. Cela nous permettra de réagir vite et de ne pas laisser les choses grossir. » déclare le maire Walter Kurtzmann.





Mai sans tondeuse / Prairie fleurie / Tonte raisonnée ou tardive : explications sur les choix du Conseil Municipal



1 | MAI SANS TONDEUSE

Nous avons l'habitude de tondre très souvent et très ras pour avoir un **"joli gazon"**. Mais la pelouse, composée principalement de plantes herbacées et de graminées, est l'abri de nombreuses formes de vie. Les herbes hautes servent de gîtes aux insectes pollinisateurs, aux petits mammifères, aux oiseaux. Les fleurs sauvages qui s'y développent nourrissent des insectes utiles au jardin. Ces fleurs ont un rôle primordial dans la pollinisation, dans la multiplication des fruits et légumes. Lorsque nous passons la tondeuse, nous détruisons tout ce qui vit dans cet écosystème. L'absence de tonte préserve donc la biodiversité de notre jardin et des espaces.

C'est l'idée derrière le mouvement ou défi **"Mai sans tondeuse"** parce que chaque nouveau coin de verdure laissé à lui-même est une petite victoire pour la biodiversité.

LES AUTRES BIENFAITS DE L'ABSENCE DE TONTE

▪ Conserver la fraîcheur du sol

Laisser pousser les herbes conserve la fraîcheur du sol. Les plantes herbacées captent le soleil avec la photosynthèse et régulent ainsi la température de

l'écosystème. Sans les végétaux, l'énergie réchauffe le sol, qui s'assèche rapidement.

Le gazon, en favorisant la rétention d'humidité, limite l'évaporation de l'eau présente dans le sol qui ne craquelle pas et ne se fissure pas. À l'inverse, une pelouse coupée rase sèche plus vite et jaunit en cas de sécheresse.

▪ Stocker le carbone

Une pelouse non tondue constitue un puits de carbone. En effet, les plantes capturent le CO², le transforment et le stockent dans les matières organiques de la plante par la photosynthèse.

À NOTER : lorsque nous passons la tondeuse, les produits de la tonte se décomposent et libèrent du CO², qui retourne dans l'atmosphère.

2 | PRAIRIE FLEURIE

La prairie fleurie est le royaume de tous les pollinisateurs comme les abeilles et les papillons qui se chargent de répandre le pollen et participent ainsi à la transformation des fleurs en fruits. Les coccinelles et les carabes quant



à eux se régaler des pucerons et autres ravageurs...

Elle contribue donc aussi à la protection de la biodiversité et permet d'avoir moins de surface à tondre...

La faune s'y active pour le plaisir de nos yeux !

La pelouse est sans aucun doute le type de plantation qui occupe la plus grande surface dans les espaces verts de la commune. Si son intérêt est évident en termes de confort à proximité de la terrasse ou de la maison, transformer un espace de gazon en prairie présente aussi des avantages...

La tonte (puis le ramassage) est également l'une des activités les plus répétitives pour l'équipe technique communale. Sa durée cumulée sur l'année en fait de loin l'un des postes de travail les plus importants ! Avec moins d'espace à tondre, c'est un peu de temps gagné pour les agents communaux qui peuvent être redéployés sur d'autres missions de gestion des espaces verts. De plus, la consommation de carburant et les coûts d'entretien ou de réparations sur les tondeuses sont également réduits.

La 1^{ère} expérience réalisée dans la rue des Rouaux sera étendue à d'autres espaces communaux l'année prochaine.

3 | TONTE RAISONNÉE OU TARDIVE

Pour beaucoup d'entre nous, il paraît inconcevable de laisser sa pelouse devenir "**une friche**". Bien sûr, cesser de tondre implique de revoir notre rapport à la pelouse,

de ne plus chercher à avoir un gazon impeccable comme un green de golf. Le sujet est sensible tant il est acquis qu'une pelouse se doit d'être coupée régulièrement et à ras, façon gazon anglais. **« Il faut changer de paradigme et accepter la nature telle qu'elle est, foisonnante, irrégulière et ne pas vouloir la changer. »** insiste Christophe Laurent, adjoint au maire en charge de l'environnement.

La tonte différenciée, aussi appelée « tonte raisonnée », consiste à laisser pousser la pelouse sur certaines parcelles. Cette pratique s'est intensifiée et touche désormais davantage de zones sur la commune.

L'objectif est toujours le même : favoriser la biodiversité végétale et animale. La fauche tardive laisse en effet à la nature le temps de développer des écosystèmes viables pour les insectes pollinisateurs et les oiseaux. Ainsi, la flore spontanée permet de protéger la microfaune et la nidification des oiseaux, mais aussi de diversifier la flore. **Cette démarche, réfléchie et volontaire, ne doit donc pas être considérée comme un manque d'entretien de zones laissées à l'abandon** mais, au contraire, comme une action en faveur de la biodiversité. Le Conseil Municipal souhaite en effet, par cette pratique, changer le regard des habitants sur leur commune afin qu'ils la découvrent au naturel, et les sensibiliser à l'importance de la biodiversité.

À NOTER : également : ces 3 pratiques comptent dans les critères notés par le jury régional des « Villes et villages fleuris ».





Fête de la musique à Peltre

Le 21 juin l'Association « **Champs sonores** » et la municipalité ont organisé la fête de la musique en partenariat avec le club Ado.

En raison des conditions climatiques incertaines, les concerts ont eu lieu dans la salle des fêtes.

Les groupes « **Musical Trip** » et « **Alchimie** » nous ont fait vibrer au son de leur musique durant cette soirée.

Devant un public totalement acquis à leur cause, les chanteuses et les musiciens ont démontré leur maestria en présence du Maire et de nombreux élus.

L'objectif principal était de passer un moment inoubliable, dans une ambiance chaleureuse.

Mission accomplie, au vu des sourires radieux, des danses incessantes et des vivats de la centaine de personnes qui a pu profiter des différents sons proposés par les musiciens tout au long de la soirée !

La réussite de cet événement est le fruit d'un travail collégial : la partie restauration et brasserie a été assurée par l'association « **Champs Sonores** » aidée par le club ado qui a proposé des popcorns.



Fermeture de classe : les parents se mobilisent



Vendredi 31 mai, une délégation de parents d'élèves de l'APEEP était présente devant l'école élémentaire afin de rencontrer les élus qui se rendaient à la cérémonie de remise de prix à la classe de CM1-CM2 par l'Union nationale des combattants.

La délégation a pu échanger avec Walter Kurtzmann, maire de Peltre, et Marie-Jo Zimmermann, conseillère départementale.

Sur la banderole déployée, on pouvait lire « Non à la fermeture de classe ».

Les parents se mobilisaient également pour dire non à une classe à trois niveaux et ont essayé de rallier un maximum de personnes à leur cause par une pétition mise en ligne sur Internet.

D'une part, la classe menacée de fermeture entraînerait la création d'un cours triple (CE2-CM1-CM2) et de deux cours doubles (CP-CE1 et CE1-CE2) compromettant ainsi la qualité de l'enseignement et le bien-être des élèves.

A ce jour, l'école de Peltre comptabilise 74 inscriptions avec la répartition suivante :

- 23 CP-CE1
- 23 CE1-CE2
- 28 CE2-CM1-CM2

Comment garantir la réussite de tous les élèves et promouvoir l'égalité des chances en instaurant un cours triple brassant ainsi les acquis du cycle 2 et cycle 3 ?

Peut-on demander aux enfants d'un niveau de travailler en autonomie plusieurs fois dans la même journée ?

D'autre part, alors même que le ministère de l'Education Nationale a pourtant mis l'accent sur la mise en place de « **nouvelles évaluations nationales en CM1** » pour « **objectiver les difficultés de chaque élève dès le début de l'année scolaire** » et proposer le « **meilleur accompagnement possible** » à chaque enfant. Alors que les effectifs moyens par classe, en France, sont supérieurs à ceux des autres pays de l'OCDE, comment l'enseignante, déchargée partiellement par un rôle de direction, pourrait-elle trouver l'énergie et un temps conséquent pour accompagner au mieux les élèves en difficulté ?

De plus, l'annonce d'un cours triple inciterait certaines familles à scolariser leurs enfants dans un autre établissement si ce cours devait se mettre en place.

Prise « **avant même de connaître les effectifs de la rentrée** » et sans tenir compte de l'arrivée éventuelles d'enfants en cours d'année, cette décision « **oblige la direction à remanier la composition des classes afin d'alléger les effectifs par classe** » ont indiqué les représentants des parents d'élèves.

La décision du DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) de la Moselle, Grégory Prémon, de 8 fermetures (ou annulation d'ouverture) est purement mathématique.

Lors d'une réunion qui s'est déroulée en mairie le jeudi 6 juin, la municipalité a rappelé qu'elle était aux côtés des parents, la préservation des services publics étant une de ses préoccupations régulières.

La rencontre du 10 juin d'une délégation de parents et d'élus avec le DASEN n'a pas malheureusement pas permis de lui faire modifier sa décision.

Visite de la centrale d'Argancy

Mardi 14 mai, les élèves de la classe de CM1-CM2 de Mme Thouvenin ont visité la centrale hydroélectrique d'Argancy.

Ils ont été accueillis par l'équipe du Service Marketing-Communication d'UEM et par M. le Maire, également salarié d'UEM

Après le visionnage d'un documentaire sur son fonctionnement, les enfants ont eu un petit cours sur le fonctionnement de la centrale.

UEM exploite quatre centrales hydrauliques, réparties le long de la Moselle, à Frouard (Meurthe-et-Moselle), Jouy-aux-Arches, Wadrinau (sur l'île du Saulcy) et Argancy qui assurent une production moyenne annuelle d'environ 60 millions de kWh.

Construite en 1932, la centrale hydraulique d'Argancy utilise uniquement la force de l'eau : c'est la chute de l'eau qui fait tourner la turbine. Cette rotation permet à l'alternateur de produire de l'électricité. La Moselle ayant un débit moyen de 150 m³/seconde qui varie en fonction des orages, de l'activité des écluses et du vent.

Pour finir, ils ont découvert la centrale, observé le fonctionnement des 3 turbines à axe verticale, les grilles de filtration, le dégrilleur et le barrage sur la Moselle.



Concours de réflexion civique organisé par l'Union Nationale des Combattants

Les élèves de la classe de CM1-CM2 de Mme Thouvenin ont participé pour la deuxième année consécutive à un concours de réflexion civique organisé par l'Union Nationale des Combattants en partenariat avec La France Mutualiste et l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Sur les trois sujets imposés, les élèves ont choisi celui sur la fonction de maire : *"Le maire de votre commune, un élu de terrain, de proximité, un mandat d'engagement citoyen"*. Les deux autres traitant des conséquences en Moselle des guerres franco-allemandes.

Le jury a souligné la qualité remarquable du reportage filmé en attribuant la note de 18 sur 20, plaçant l'école élémentaire de Peltre en seconde position derrière celle de Bertrange.

La classe s'est vue remettre un chèque de **500 euros** destiné à une sortie pour la visite d'un lieu de mémoire, sortie qui a eu lieu le 16 juin à Verdun.

La cérémonie officielle de remise du prix s'est déroulée le 31 mai en présence de la classe, des porte-drapeaux des différentes associations patriotiques locales et de Mme Marie-Jo Zimmermann, conseillère départementale, de M. Walter Kurtzmann, maire, de M. Michel Dubrulle, président Union Nationale des Combattants de la Moselle, de M. François Vanhove, président du comité La France Mutualiste de Metz-Nancy et de M. Alain Hissette, délégué général adjoint du Souvenir Français de la Moselle.

Ce fut également l'occasion pour les élèves de recevoir un cours d'instruction civique et sur l'importance du devoir de mémoire dispensé par M. Claude Petitgand, responsable de ce concours.

Au programme : respect, politesse et valeurs de la République.

*Félicitations à toute l'équipe
pédagogique et aux élèves*





Cadets de la Sécurité Civile

« C'est leur premier diplôme ! »

Les cadets de la Sécurité Civile distingués au collège Notre Dame

Séquence émotion au collège Notre Dame de Peltre, lundi 17 juin.

Après avoir été sensibilisés depuis la rentrée de janvier 2024, aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques d'incendie, quinze élèves de 6^{ème} ont reçu leur diplôme de cadet de la Sécurité Civile en présence de leurs parents.

UNE SIMPLE FEUILLE DE PAPIER QUI SIGNIFIE BEAUCOUP.

La fierté était bien visible dans leurs yeux lorsqu' à l'appel de leur nom, ils venaient recevoir le diplôme de cadet de la Sécurité Civile des mains de leurs formateurs : Mme OURY, professeure en charge de la classe de cadets, de M. FILIATRE, responsable la vie scolaire, de l'Adjudant-Chef LEDUC, en charge du développement du volontariat pour l'UO Peltre et du Caporal-Chef CONDERAZE, responsable de cette classe de cadets.

« Pour beaucoup, il s'agit de leur premier diplôme. C'est forcément un événement marquant ! », souligne le capitaine Kettenhoven, à la tête de l'Unité Opérationnelle de Peltre.

FAIRE NAÎTRE DES VOCATIONS

Faire naître des vocations est l'objectif principal des cadets de la Sécurité civile puisque 32% des Jeunes Sapeurs-Pompiers sont issus des classes de cadets de la Sécurité Civile.

À l'issue du Brevet de Cadet et à l'âge de 16 ans, les jeunes peuvent devenir « *jeunes sapeurs-pompiers* » (JSP), en étant déjà formés dans le domaine Incendie, Intervention Diverses et partiellement pour le Secours à Personnes. Ces JSP sont actuellement 1 140 en Moselle regroupés en 59 sections.

Pari réussi puisque Mila qui fait partie des diplômés confirme : « *Depuis mon arrière-grand-père, ma famille compte un pompier dans chaque génération et j'ai l'intention de continuer et pourquoi pas d'intégrer les jeunes sapeurs-pompiers.* »

UNE SPÉCIALITÉ MOSELLANE

Grâce à l'engagement du Conseil Départemental, la Moselle fait figure de modèle en la matière car le dispositif des Cadets de la Sécurité Civile touche aujourd'hui 70 classes dans le département, totalisant 1 000 jeunes et que 70% des classes de Cadets de la Sécurité Civile à l'échelle nationale se trouvent dans notre département. Autant de nouveaux ambassadeurs de la Sécurité civile dans leurs collèges respectifs.





Dernier trimestre de la saison bien rempli à l'Association familiale



Dernier trimestre de la saison bien rempli avec :

- Après-midi jeux, moment bien sympathique de découverte de nouveaux jeux que les uns et les autres amènent et font partager ;
- Journée Barbecue fin Juin qui permet aux adhérents des diverses associations, au cours du repas et des activités, de se rencontrer, d'échanger leurs idées et de préparer les sorties suivantes.

Nous avons participé à une séance de Yoga avec beaucoup d'intérêt, ce qui annonce la mise en place d'un nouvel atelier dès la rentrée prochaine.

L'Association Familiale a participé à un projet intergénérationnel, proposé par la Fédération Seniors Moselle, qui consistait à faire rencontrer les seniors et les enfants du primaire au cours d'une séance sportive commune. Tous s'en sont donnés à cœur joie pour effectuer une chorégraphie, sur le thème des Jeux Olympiques, sur la chanson "Le coach" de Soprano. Les Seniors étaient heureux de participer et les enfants avaient particulièrement soigné leur tenue : T-shirt blanc et bandeau aux couleurs du drapeau olympique. Avec enthousiasme, ils ont tenu aussi à nous faire découvrir la choré de leur spectacle qui a été très appréciée.

Un grand merci aux enseignantes qui ont participé à ce projet

La remise des médailles s'est effectuée au cours d'une joyeuse manifestation où les enfants participant à l'Activité Piscine et leurs parents ont bénéficié d'une animation avec jeux et Karaoké.

Invités par la Fédération Seniors Moselle, nous avons pu participer à une journée d'activités sportives à Yutz pendant laquelle les Seniors se sont mêlés à des centaines d'écoliers pour des chorégraphies rythmées. Et surtout, moment riche en émotions, le passage de la flamme olympique à Yutz et les athlètes ont été accueillis par les cris de joies des enfants.

PROCHAINES DATES :

- **Après-midi Jeux** : samedi 12 Octobre
- **AG** : vendredi 15 Novembre
- **Repas avec après-midi dansante** : dimanche 17 Novembre



Fête sportive de l'AEA

Pas de mois de septembre à Peltre sans fête sportive de l'AEA.

L'édition 2024 de cette fête débutera sous le signe de la chance puisque **le loto de rentrée** se déroulera **un vendredi 13 !**

Venez nombreux tenter de gagner les différents lots et passer un bon moment en famille ou entre amis. **Le dimanche 15 septembre** se déroulera avec nos habituels **circuits de VTT** de 15 et 40 kms et de marche de 5, 10 et 15 kms.

Encadrée par l'équipe de bénévoles toujours motivée, la journée débutera dès 7 h pour les plus matinaux et jusqu'à 11h30 pour ceux qui auront profité d'une grasse matinée. Les circuits sont fléchés et des points de ravitaillement vous proposeront eau et collation.

La journée se poursuivra sur le plateau sportif où une **restauration rapide et une buvette** seront installées.

Vous pourrez en profiter pour vous **initier au tir à l'arc**, participer à un **concours de Molky** ou tester votre culture musicale lors d'un **café-quiz !**

Vous pourrez aussi découvrir notre premier marché artisanal. Durant l'été, des bénévoles de l'AEA se présenteront à votre domicile pour vous proposer des billets de tombola. Nous vous remercions de les accueillir avec le sourire. Le 1^{er} prix est un repas croisière sur la Moselle pour 2 personnes. De nombreux autres lots sont à gagner.

Comme pour les lotos mensuels, les bénéfices de la journée seront reversés à des associations partenaires et caritatives.

CLAP de fin pour la saison 2023/2024 du CELAP Théâtre !

Voici venu le mois de juillet et le temps de la pause estivale pour toute l'équipe du CELAP Théâtre.

Merci à tous les Peltiots qui se sont déplacés pour découvrir la formule proposée cette année : à savoir la 1^{ère} édition du festival Théâtre à Peltre.

Une programmation éclectique pour tous les goûts dont un très gros succès pour une après-midi au format cabaret. Au total, sur l'ensemble du festival, vous étiez près de 500 personnes à être venu découvrir un ou plusieurs spectacles parmi les 8 pièces proposées.

Au-delà de ce festival, la troupe s'est également exportée à plusieurs reprises dans le pays messin et même bien au-delà grâce à la pièce produite l'an passé « **La Maîtresse en Maillot de Bain** » de Fabienne GALULA. Nous avons été ravis de jouer cette comédie près de 8 fois devant près de 1 000 spectateurs sur les communes de Falck, de Semécourt, en passant par Ay-sur Moselle, Laquenexy ou bien encore à la MJC du Quai au Sablon ou de la Corchade à Metz.

Bref, une saison riche de rencontres, d'émotions, de découvertes autour du spectacle vivant !

Hâte de vous retrouver la saison prochaine avec à coup sûr quelques surprises ! En attendant bel été à tous !





90/2000 party :

L'Association Champs Sonores va faire revenir Peltre 30 ans en arrière !

Suite au succès de la fête de la musique 2024, l'association Champs Sonores revient en force avec une nouvelle proposition alléchante : la première soirée dédiée aux années 90-2000 à Peltre !

Préparez-vous à une ambiance brûlante et déchaînée, car les tubes emblématiques des années 90 et 2000 vont envahir la piste de danse, prêts à réchauffer vos cœurs, faire bouger vos pieds et swinguer vos hanches pour une soirée mémorable.

Rejoignez-nous pour *"rock your body"* au rythme des meilleurs hits de ces deux décennies. Attendez-vous à des classiques inoubliables des Spice Girls aux Backstreet Boys, et bien d'autres encore. Nous vous promettons une expérience musicale et nous irons où vous irez avec Jean-Jacques, Céline, jusqu'au bout de la nuit, ambiancés par Valentin Sylla aux platines pour faire résonner les morceaux les plus dansants tout au long de la soirée.

Ne manquez pas cette occasion unique de revivre les années 90-2000 dans une atmosphère festive et brûlante. Notez la date, enfiler vos tenues rétro et venez danser avec nous pour une nuit inoubliable à Peltre !

- **Date :** samedi 21 septembre 2024
- **Lieu :** salle des fêtes de Peltre
- **Heure :** 20h00
- **Tarif :** 10 € (avec une consommation)



Nous vous attendons nombreux pour une soirée qui restera dans les annales ! Bar et restauration sur place.



Reprise des concessions en l'état d'abandon, suite et fin

C'est un long chapitre de la gestion du cimetière communal qui s'est terminé fin mai.

La 1^{ère} procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon avait en effet débuté en 2015 par le recensement de celles-ci.

La commune est en effet autorisée par les *articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-13* du Code général des collectivités territoriales à reprendre des concessions en état d'abandon.

Les concessions en reprise doivent répondre à 3 critères :

- Avoir plus de trente ans et être parvenues à échéance et non renouvelée dans le délai de deux ans ou au terme d'une procédure de constatation d'état d'abandon;
- N'avoir reçu aucune inhumation depuis 10 ans ;
- Etre dans un état d'abandon (délabrement, non entretien, herbes sauvages...).

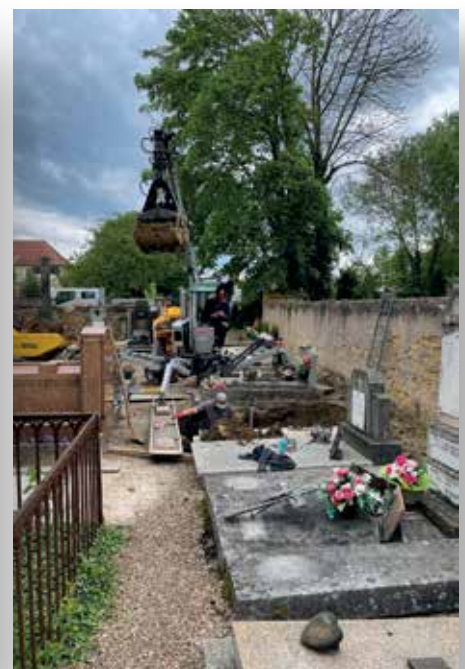
Engager une reprise de concessions permet d'optimiser la gestion des espaces souvent limités dans les cimetières en permettant une réattribution des concessions reprises.

Cette procédure permet aussi à la commune de conserver et de valoriser des monuments funéraires remarquables et les dernières demeures de personnes illustres.

Après les phases administratives de recensement, d'identification des tomes, d'information de l'ensemble des ayants-droits, par tous moyens possibles, d'affichage public dans l'enceinte du cimetière, de constat d'huissier et de création d'un ossuaire, les travaux ont réellement pu commencer, il y a trois ans.

C'est l'entreprise CIMTEA et son sous-traitant EST GRANIT qui ont été chargés par la commune de réaliser ces travaux qui concernaient 13 tombes en 2024.

Les concessions dont l'état d'abandon a été constaté sont devenues propriétés de la commune afin d'être réattribuées.





Retour sur les conseils municipaux des 11 avril, 23 mai et 20 juin 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

→ IMPOTS LOCAUX 2024

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour la taxe foncière 2024 et de les fixer pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,43 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40,28 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **12,17 %**

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

→ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide de créer :

- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et un de rédacteur principal 2^{ème} classe pour permettre à deux agents de bénéficier d'un avancement de grade cette année en raison de leur évaluation professionnelle satisfaisante.
- Un poste d'agent de maîtrise principal de 1^{ère} classe pour permettre le remplacement, par un recrutement externe, du responsable du service technique suite à la mutation à compter du 13 juillet prochain.
- Un poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe En effet, un appel à candidature pour un 5^{ème} poste au service technique a été lancé et un candidat a été trouvé via GERES (site du ministère des armées pour la reconversion des militaires). La commission nationale d'orientation et d'intégration a émis un avis favorable en date du 22 mai pour son détachement.

→ RECOURS A UN EMPRUNT

Afin de financer plusieurs opérations telles que la réhabilitation du presbytère, la création de l'atelier municipal et la réhabilitation de la maison du site 6 rue de Chesny, le Conseil Municipal approuve le recours à un emprunt pour un montant de **400 000 €**.

LES CONDITIONS FINANCIÈRES RETENUES (partenaire financier la Banque Postale) SONT LES SUIVANTES :

MONTANT	450.000 €
Objet	Financement des investissements
Échéances d'amortissement et d'intérêts	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Echéance constante
Taux fixe	3,72 %
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Durée	300 mois ou 25 ans
Montant de l'échéance	6 931,71 €
Commission d'engagement	0,10 % du montant du prêt
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Réalisation du prêt	En une seule fois avant le 26 juin 2024 avec versement automatique à cette date

→ PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS "DECHETS", "EAU POTABLE" ET "ASSAINISSEMENT"

Metz Métropole détient la compétence en matière d'élimination des déchets, d'eau potable et d'assainissement.

Ainsi le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, en matière d'eau potable.

→ CONVENTION RELATIVE À LA MISSION DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal valide l'adhésion à la convention relative à la mission de prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion de la Moselle assurera les missions permettant de soutenir la collectivité/établissement



dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2025.

→ CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER PERMETTANT LA CREATION DES « ESPACES SANS TABAC »

Le tabagisme reste en tête de toutes les causes de cancers, loin devant les autres facteurs de risque. Il est responsable de 73 000 décès dont 45 000 par cancer, chaque année en France. Le projet « Espaces sans tabac » est un projet national de la Ligue contre le cancer financé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Les « espaces sans tabac » sont des lieux extérieurs délimités et/ou identifiés à l'aide d'un panneau signalétique, non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), et ce, afin de dénormaliser le tabagisme, de protéger les jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac ainsi que de préserver l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes.

Afin de réaliser et d'installer une signalétique « espaces sans tabac », de constituer un groupe de travail pour le suivi de l'opération « espaces sans tabac » et de mettre en œuvre une sensibilisation du public, le Comité de la Moselle de la Ligue contre le Cancer et la Commune de Pelre se proposent de signer une convention de partenariat. La signature de cette convention permettra, à la Commune, en outre, de solliciter le soutien financier du Comité de la Moselle de la Ligue contre le Cancer pour la réalisation de la signalétique dédiée à cette action.

Le Conseil Municipal approuve la création des « espaces sans tabac »



→ CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS

Les articles L.211-11 et suivants du code rural et de la pêche confèrent au Maire des pouvoirs de police spéciale pour réglementer la divagation des animaux errants sur le territoire communal.

En ce qui concerne les chats, l'article L.211-27 dudit code dispose que « *le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-5, préalablement à leur relâchement dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association* ».

La gestion des chats errants ou libres est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération afin d'éviter les risques sanitaires qui peuvent en découler (le chat libre peut être vecteur de certaines maladies transmissibles à l'homme) ainsi que les nuisances aux habitants (sonores et olfactives) et les impacts sur la biodiversité (sur l'avifaune notamment).

Pour mémoire, un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20.000 individus en quatre ans. La stérilisation étant une pratique reconnue par tous les experts mondiaux et par l'Organisation Mondiale de la Santé, elle est encouragée par l'État car considérée comme un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Par ailleurs, la stérilisation modère le risque de surcharges des fourrières et des refuges.

Aussi, la commune s'est rapprochée de l'Association de Protection et Stérilisation des Chats Errants.

Pour tout chat sociable et chaton, l'association essaye de les gérer soit via sa propre structure quand ses locaux sont disponibles, soit via la SPA. L'objectif étant de leur trouver une famille et ainsi les sortir de la rue.

L'aide financière demandée à la commune par l'Association de Protection et Stérilisation des Chats Errants serait de **120 €/animal**, étant précisé qu'une castration + une puce électronique + traitement anti-parasitaire lui coûte **105 €** ou **151 €** pour une stérilisation.

Ces missions d'intérêt général destinées à préserver la salubrité publique étant placées sous l'autorité et la responsabilité du maire, il est proposé de conclure une convention avec l'Association de Protection et



Stérilisation des Chats Errants afin de définir le cadre d'intervention des opérations de trappage et de prise en charge des animaux.

Considérant la nécessité de juguler la prolifération de chats en situation d'errance sur le territoire communal, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la mise en œuvre de campagne de capture et de stérilisation de chats errants,
- De confier la réalisation de ces campagnes à l'Association de Protection et Stérilisation des Chats

→ SIGNATURE DU CONTRAT TYPE AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME AFIN D'ASSURER LE NETTOIEMENT DES VOIRIES

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 en charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique qui prévoit un état des lieux :

- Relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- De la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat-type.

Le Conseil Municipal approuve la signature du contrat-type entre la commune de Peltre et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

→ MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE - LOGEMENTS 6 RUE DE CHESNY

Le marché de maîtrise d'œuvre pour de réhabilitation-transformation du bâtiment d'habitation situé au 6 rue de Chesny a été attribué au groupement Deux Points Architectes / LABART BET / BICOME

Les travaux ont pour objectifs de transformer cette maison en 5 logements de type T2. Le coût prévisionnel total de l'opération était estimé à 550 000 €.

La phase de Diagnostic a mis en évidence la nécessité de :

- Déposer la charpente existante et de procéder à son remplacement en raison de son instabilité par suite de modifications réalisées par les précédents propriétaires ;
- Remplacer la structure du plancher haut du RDC et du R+1 et de supprimer les cloisons en pan de bois porteuse, inadaptées au projet ;
- Renforcer les fondations du bâtiment de type semelle assises à des profondeurs comprises entre 0,1 et 1,20 m sur des remblais hétérogènes contenant probablement des poches molles et ne respectant pas localement la profondeur du hors gel de la région (0,80m).

À la suite de la finalisation de la phase Avant-Projet et compte tenu des résultats de la phase de Diagnostic, le coût total de l'opération est réévalué de **550 000 €^{HT}** à **688 595 €^{HT}** et la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre portée à un montant total de la rémunération à la somme de **60 871,80 €^{HT}** par voie d'avenant N° 1.

→ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTÈRE

La commune est propriétaire du presbytère située 6 rue de Gargan.

Après le départ de Mr le Curé, Pierre LE VAN DUNG, il a été constaté que le bâtiment présentait de nombreuses fissures à la suite des phénomènes de sécheresse, ce qui a conduit Mr le Maire de Peltre à solliciter, en novembre 2021, le bureau d'étude SC France afin d'établir un diagnostic de l'ensemble des désordres et chiffrer les travaux à entreprendre pour remettre le presbytère



en état, aussi bien au niveau des fondations et de la structure que sur l'ensemble intérieur des installations.

Les surfaces du presbytère de Peltre :

- **137 m² au RDC** : entrée, bureau, local archives, chapelle, 1 salle de bain, 1 WC, 1 salle de réunion, cuisine, annexe cuisine, accès cuisine ;
- **137 m² étage** : 4 chambres, 1 salle de bain, 1 débarras avec un escalier d'accès au grenier ;
- **Grenier de 142 m².**

Par ailleurs, l'évêché a informé M. le Maire que ce bâtiment n'est plus adapté (trop grand) pour n'y loger qu'un seul prêtre. En effet, le bâtiment était initialement prévu pour 3 prêtres et une servante.

Cependant, bien que le presbytère soit un bâtiment communal, la municipalité ne peut pas en disposer comme bon lui semble car le bâtiment est affecté à l'usage du prêtre desservant la commune.

Tout changement d'affectation nécessite l'accord préalable de l'évêque.

Aussi, après accord de Monseigneur BALLOT, le rez de chaussée serait conservé pour le logement du prêtre et le bureau paroissial et l'étage et le grenier pourraient être transformés en logements.

Le coût prévisionnel total de l'opération était estimé à 810 000 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Deux Points Architectes (57-METZ) /LABART BET / BICOME représenté par l'architecte Benoît CORNEUX, mandataire du groupement.

Il autorise également la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Deux Points Architectes (57 – METZ) /LABART BET / BICOME pour un montant provisoire de **81 810 € HT**, de **98 172 € TTC**. Le coût de cette mission décompose ainsi :

- Mission de base pour un montant de **77 760 € HT** soit 9,60% du montant de l'enveloppe consacrée aux travaux;
- Mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) pour un montant de **4 050 € HT** soit 0,50% du montant de l'enveloppe consacrée aux travaux.

→ ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA VIDEOPROTECTION

Les objectifs de ce dispositif sont multiples. Il s'agit bien évidemment de prévenir les atteintes à la sécurité des biens, mais aussi de lutter contre les infractions relatives au stationnement, en particulier aux abords des écoles et à l'abandon d'ordures et autres déchets, voire de réguler les flux de transport. Le système de vidéoprotection sera composé de 21 caméras fixes.

Le public est informé qu'il se trouve dans un secteur sous vidéoprotection comme la Loi l'exige. De même, les caméras permettront de visualiser uniquement l'espace public, le reste étant automatiquement masqué.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché pour l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection à la société ENSIO, le contrat de maintenance prenant effet après validation de la réception finale du projet.

Le montant maximum du marché s'élève à **250 000 € HT** pour une durée de 48 mois.

→ PRESTATION D'INGENIERIE POUR LA CREATION D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE POUR LA PRODUCTION D'ELECTRICITE EN AUTOCONSOMMATION

Afin de développer la production d'électricité verte sur le ban communal de Peltre, la Commission Environnement a envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire avec comme objectif de produire de l'électricité pour une autoconsommation collective.





Afin de concevoir et de réaliser cette opération à l'échelle de la commune, il est proposé de prendre l'attache d'un bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement de ce type de projet.

L'accompagnement est proposé en 2 grandes étapes :

- L'étude de la configuration de l'opération et de sa faisabilité,
- La mission de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation.

Les panneaux photovoltaïques permettront de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux, de diminuer les charges par une économie sur la facture d'électricité, et d'améliorer le bilan carbone du site.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de service « *Ingénierie pour la mise en place d'une opération d'autoconsommation collective* » d'énergie électrique produite localement proposée par la société **CAP CONSEILS** pour un montant total de **7 000 € HT** pour l'étude de faisabilité,

Il autorise la sollicitation des subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération au titre du programme Climaxion de la Région Grand-Est et du fonds vert de l'Eurométropole de Metz.

→ ACHAT D'UNE TRIBUNE ET DE CONTAINERS POUR LE STADE DE FOOTBALL

Il a été procédé au recensement des besoins de l'association et sollicité les devis correspondant afin de programmer la réhabilitation des vestiaires du club de football, le remplacement des tribunes par une tribune container et l'achat d'un deuxième container pour le stockage du matériel.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition suivant le devis établi par la société Fab Productions et Services de METZERVISSE pour un montant total de **36 226,13 € HT**, incluant la tribune, le container de stockage et le container buvette de 20 pieds.



→ SUBVENTIONS

- **650 €** à MUSIC'ALCHIMIE
- **400 €** à ROCAMUSIC
- **1 000 €** au Conseil de Fabrique
- **5 000 €** au Tennis Club de PELTRE

→ CADEAUX DE DEPART DES AGENTS

M^{me} MIGNAN Patricia, ATSEM à l'école maternelle Les Lutins depuis septembre 2006 a fait valoir son droit au départ à la retraite.

Par ailleurs, le responsable du service technique, M. KICHENASSAMY-APPOU Thierry, a sollicité sa mutation auprès de la commune d'Ennery à compter du 13 juillet 2024, après 7 ans de service à Peltre.

A cette occasion, pour honorer les années de bons et loyaux services passées au service de la population de Peltre, Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'un cadeau pour les départs en retraite et fixe sa valeur à **400 €**, ainsi que l'attribution d'un cadeau pour les départs en cours de carrière, quel que soit le nombre d'années, et fixe sa valeur à **200 €**.





Changement à la direction du service technique de la commune

Séquence émotion, jeudi 11 juillet dans la salle du Conseil Municipal : Walter Kurtzmann, le maire avait réuni les élus, le personnel communal et les représentants des associations de la mairie afin de dire « Au revoir » à Thierry Kichenassamy-Appou, responsable du service technique de la commune et d'officialiser son départ.

Après une belle carrière militaire de 22 ans qui le verra quitter l'armée avec le grade de sergent-chef, il a rejoint la commune en 2017, avant de remplacer, en 2018, Philippe Nelig, le chef de service du moment sur le départ.

Dès le 15 juillet, il rejoindra la commune d'Ennery pour encadrer une équipe plus importante avec plus de moyens.

Pour le remplacer, les élus ont retenu la candidature de **Julie Vaneson**, chef d'équipe espaces verts à Marly. Avec un CV riche de cinq mutations dans des

communes de toutes tailles de la région, ce poste de responsable des services techniques lui permettra d'utiliser ses compétences acquises antérieurement et de développer une polyvalence des missions qu'elle apprécie particulièrement. « *L'importance prise par le développement des espaces verts, a permis aux femmes d'intégrer des services techniques et de postuler aujourd'hui aux postes à responsabilités* », explique Julie qui se réjouit de rejoindre Peltre.

Quant à son impression sur sa nouvelle commune où il fait bon vivre, elle conclut : « *Je connais Peltre car j'ai travaillé autrefois au service technique de Mécleuves, avec Séverine Joffroy qui était secrétaire de mairie et aujourd'hui DGS de Peltre. Je sais que c'est une commune qui a des projets et, d'après mon prédécesseur, l'équipe est professionnelle et travaille dans une bonne ambiance. J'aurais également la chance d'être en relation directe avec le maire et les élus, ce qui n'est pas évident dans une grande commune comme Marly* ».



Julie Vaneson, en provenance de Marly, Walter Kurtzmann, le maire, et Thierry Kichenassamy-Appou, muté à Ennery.

i-Volve

Eric DEBRA est un passionné de jeux.

Avant d'avoir la chance de jouer ou de posséder un jeu vidéo, il a reçu quelques jeux électroniques, principalement de sa mère qui travaillait chez Tandy.

Le classique et célèbre Tetris mais aussi sur un Macintosh que son père possédait, BeeBop II (un jeu d'évasion) avec MozPong.

Puis, il a joué sur une Nintendo 64 avec Super Mario 64 et Diddy Kong Racing et la Game Boy Color avec Pokémon Blue.

Cette passion des jeux lui a donné envie de créer et il a commencé l'apprentissage du développement Web en continuant à jouer sur des sites comme Prizee ou Kadokado.

Années après années, plus il jouait à des jeux, plus il a su mieux les analyser et voir les problèmes que certains avaient.

Depuis quelques années, le développement Web a commencé à l'ennuyer, et c'est pourquoi il propose désormais ses services, principalement comme conseiller en conception de jeux.

Il a exercé différents métiers dans le domaine de l'informatique comme développeurs web, réparateur et webmaster.

Il met aujourd'hui ses compétences acquises dans ces domaines pour aider chacun à apprendre à utiliser l'outil informatique, un logiciel ou un langage, en particulier pour le développement de jeux de simulation et de stratégie.

Disponible soit en consultation unique, soit en suivis multiples/réguliers, il peut vous aider à la fois pendant les premières étapes où vous n'avez peut-être même pas commencé le développement et êtes encore en train de finaliser votre document de conception de jeu, et pendant le développement.

Il peut intervenir sur la conception entière du jeu ou pour certaines parties de celui-ci seulement, y compris pour la partie des tests du jeu.

Dans ce cas, il assure la vérification en s'assurant que le jeu fonctionne comme prévu, il recherche les bugs et les étapes pour les reproduire, ainsi que des solutions potentielles lorsque cela est possible.





Mise à disposition de composteur gratuit par l'Eurométropole

LE COMPOSTAGE

Plus de 30% du contenu de votre poubelle peut se composter. Pour vous y aider, l'Eurométropole de Metz met à votre disposition des composteurs.

Auparavant disponibles contre le versement d'une caution, les composteurs sont désormais totalement gratuits pour les usagers qui en font la demande (jusqu'à 2 composteurs par foyer).

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

C'est la décomposition naturelle des matières organiques (feuilles, herbes, épluchures, restes alimentaires...) par les organismes du sol (bactéries, champignons, vers, insectes...). Après 9 à 12 mois, les biodéchets se transforment en compost, un engrais naturel.

Le compostage vous permet de réduire vos déchets, de limiter vos voyages en déchèteries pour les déchets de jardin et de produire naturellement votre terreau (le compost) pour fertiliser votre potager, votre pelouse ou encore vos jardinières d'intérieur.

QUI PEUT COMPOSTER ?

Tous ceux qui possèdent des déchets organiques.

L'Eurométropole de Metz accompagne :

- Le compostage individuel : les logements pavillonnaires, en mettant à disposition des composteurs,
- Le compostage partagé : les logements collectifs pour des sites de compostage en pied d'immeubles, les entreprises, associations, établissements..., en particulier ceux qui possèdent une restaurant collectif et/ou un grand jardin et qui souhaitent mettre en place cette pratique. Ainsi que les associations qui gèrent les sites de compostage de quartier.

QU'EST-CE QU'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL ?

- C'est tout simplement un contenant avec un couvercle qui doit être placé sur un sol naturel, dans un jardin. Un composteur ne possède pas de fond car les apports de déchets organiques attirent les organismes du sol qui se chargent de les transformer en compost.
- Ainsi, rien besoin d'ajouter à ses déchets de cuisine et de jardin : ni accélérateur, ni substrat. La faune locale fait le travail.

COMMENT COMPOSTER ?

Pour produire un compost de qualité en évitant les désagréments, 3 règles à respecter :

- Diversifiez les apports pour avoir un équilibre entre déchets secs et humides, grossiers et fins, riche en carbone et en azote.
- Maintenir l'humidité : pas trop ni trop peu pour un élément permettant le développement des organismes qui transforment vos déchets en compost.
- Aérez pour apporter de l'oxygène, nécessaire au développement des organismes.





CONSEILS PRATIQUES

LES DÉCHETS À COMPOSTER



COMMENT UTILISER LE COMPOST

Une fois prêt, le compost présente alors un aspect homogène, de couleur sombre et une agréable odeur de forêt. Il a une texture grumeleuse et friable. Les déchets ne sont plus identifiables, sauf les plus durs (morceaux de bois, etc).

Incorporez le compost au sol du potager en début de saison pour l'enrichir ou déposez-le au pied des arbres comme substrat de paillage.

Mélangez 1/3 de compost pour 2/3 de terre pour obtenir du terreau, il sert de support de culture pour repoter les plantes et faire des semis. Ne pas semer ni planter directement sur le compost, la plupart des plantes ne le supporteraient pas.

COMMENT DEMANDER MON COMPOSTEUR ?

Pour une mise à disposition d'un composteur :

Faire votre demande sur le site internet de la métropole : [Stockcomposteurs/ Démarches de la Métropole de Metz](http://Stockcomposteurs/Demarches%20de%20la%20M%C3%A9tropole%20de%20Metz)

(eurometropolemetz.eu) retrouvez toutes les informations sur le compostage

Contact :

Pôle gestion des Déchets de Metz Métropole

03 87 20 10 00 ou preventiondechets@metzmetropole.fr

LES COMPOSTEURS PROPOSÉS

LES COMPOSTEURS PROPOSÉS

LES COMPOSTEURS CLASSIQUES

4 modèles sont mis à votre disposition par l'Eurométropole de Metz : en bois ou en plastique recyclé, de 300 ou 600 litres.

MATIÈRE	CONTENANCE	MESURES
Plastique*	300 L	76 cm de côté et 80 cm de haut
Bois**	300 L	70 cm de côté et 75 cm de haut
Plastique*	600 L	1,20 m de diamètre et 82 cm de haut
Bois**	600 L	96 cm de côté et 75 cm de haut

* plastique recyclé ** bois impotrassable

LE LOMBRICOMPOSTEUR

1 modèle est proposé pour les logements sans extérieur.

MATIÈRE	Plastique
MESURES	120 cm x 40 cm x 40 cm (h x l x pl)
CONTENANCE	30 L



Stérilisation des chats errants

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une campagne de capture et de stérilisation des chats errants.

Il est devenu impératif de maîtriser leur prolifération afin d'éviter les risques sanitaires ainsi que des nuisances aux habitants.

Pour mener à bien cette campagne, la commune a fait appel à l'Association de protection et stérilisation des chats errants.

L'Association propose d'attraper les chats, de les faire stériliser à la clinique vétérinaire de Peltre, de les identifier par puce électronique au nom de l'Association et de leur administrer un traitement antiparasitaire.

Pour tout chat sociable ou chaton, l'Association tentera de les faire adopter par leur structure ou par la SPA. Sinon les chats seront remis en liberté sur le site où ils ont été attrapés.

La commune versera une aide financière de 120euros à l'Association par animal capturé.

En temps que particulier, il vous suffira de contacter la mairie afin qu'elle missionne l'Association dans ce protocole de stérilisation.



Fermeture estivale du bureau de Poste



La Poste vous informe qu'en raison de la baisse d'activité constatée en période estivale, **il a été décidé de fermer le bureau de Poste du lundi 15 juillet au lundi 5 août 2024**

Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du mardi 6 août.

Durant cette période, les services postaux seront accessibles sur [MARLY](#) :

- Lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h30
- Samedi 9h00-12h00



Obtenir son identité numérique certifiée

Accéder à des démarches sensibles de façon totalement dématérialisée. La démarche de certification de l'identité numérique France Identité est en cours de déploiement en France.

La mairie de PELTRE a rejoint le dispositif.

Aujourd'hui, certaines démarches ne peuvent être dématérialisées en raison de leur sensibilité. La certification de l'identité numérique France Identité a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne.

4 | Vous rendre en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

Dans les 48 h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, seuls les téléphones iOS (>16) et Android disposant d'un système égal ou supérieur à 11 permettront d'obtenir la certification de votre identité numérique France Identité.

QU'EST-CE QUE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE ?

Un usager détenant une identité numérique France Identité peut la faire certifier après une demande dans son application suivie d'un passage dans une mairie formée à cette démarche. L'identité de l'utilisateur est alors vérifiée lors d'un face à face avec un agent de mairie, au moyen d'une comparaison de ses empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

À QUOI SERT L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE ?

L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement dans une administration à des fins de vérification d'identité. Aujourd'hui, elle vous permet par exemple de réaliser une procuration de vote totalement dématérialisée. Prochainement, il sera possible d'accéder aux services présents sur FranceConnect+.

COMMENT FAIRE CERTIFIER SON IDENTITÉ NUMÉRIQUE ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

- 1 |** Créer votre identité numérique France Identité.
- 2 |** Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité.
- 3 |** Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC. L'application génère un QR code.





//// QUIZ n°4 ////

1. Où finissent la plupart du temps les déchets abandonnés ?

- En pleine nature
- Dans l'océan
- En décharge

2. Un emballage doit-il être parfaitement propre pour être recyclé ?

- Oui
- Non

3. Quel est l'objet polluant retrouvé le plus fréquemment dans les océans et sur les côtes ?

- Les emballages plastiques
- Les couverts jetables
- Les mégots de cigarette

4. À votre avis, quel est le pays dans le monde qui produit le plus de déchets municipaux ?

- La Chine
- Les États Unis
- La Russie

5. En France, quelle part du verre est recyclée ?

- 40 %
- 65 %
- 88 %

5. 88 % : Selon Citeo, la France recycle 88 % de son verre, 100 % de l'acier, 72 % du papier-carton et... 30 % seulement du plastique.

4. La Chine : Selon la Banque mondiale, c'est la Chine qui produit le plus de déchets municipaux avec 395 millions de tonnes par an, suivie par les États-Unis (265 millions de tonnes). Mais les USA sont premiers en regardant la quantité annuelle générée par habitant, avec environ 812 kg par résident américain, derrière Monaco, la Moldavie, la Mongolie, le Liechtenstein et le Danemark.

3. Les mégots de cigarettes : Selon le bilan d'une opération de nettoyage des côtes menée par l'association Coastal Cleanup dans 11 pays différents, dont la France, les cigarettes arrivent en premier, devant les emballages alimentaires, les bouteilles plastique, les sacs plastique et les capsules de boissons.

2. Non : Non ! Comme le rappelle Citeo, entreprendre à but non lucratif spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques, il n'est pas nécessaire de laver un emballage avant de le déposer dans le bac de tri. Ni nécessaire de mettre un emballage souillé dans le bac du tout-venant. Selon l'ADEME, chaque année en France, un habitant produit 354 kg d'ordures ménagères.

1. Dans l'océan : D'après le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNU), 80 % des déchets présents dans les océans proviennent de l'intérieur des terres. Et 60 à 90 % de ces « déchets aquatiques » sont constitués de plastiques, selon les Nations Unies.

RÉPONSES :





Un nom pour l'école élémentaire

Le Conseil Municipal souhaite donner un nom à l'école élémentaire, tout en associant à la fois, les enfants, les enseignants et la population.

Aussi, une **consultation** permettant de dégager entre 5 et 10 noms parmi lesquels le Conseil Municipal fera son choix **est lancée**.

COMMENT CHOISIR UN NOM ?

Le Conseil Municipal souhaite que le nom de l'école puisse être un hommage à une personnalité aujourd'hui décédée ayant été acteur de l'histoire locale ou régionale (de préférence), ou nationale, en portant ou défendant les valeurs de la République exprimées par notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et ce, par le biais artistique (arts plastiques, cinéma, théâtre, musique...), ou littéraire ou encore par son engagement personnel ou politique. Une proposition liée à la géographie locale pourrait également convenir.

Bien qu'ils remplissent tous les critères précédemment cités, il est souhaité que les noms des personnages les plus honorés ne soient pas à privilégiés. Jules Ferry, promoteur de l'école publique, gratuite, laïque, est l'homme le plus célébré au fronton de pas moins de 642 écoles, collèges et lycées.

Il surpasse Jacques Prévert, Jean Moulin, Jean Jaurès, Antoine de Saint-Exupéry, Victor Hugo, Louis Pasteur ou Marie Curie et son époux Pierre Curie, dans un palmarès dominé par les hommes.

C'est pourquoi, une attention particulière sera portée aux propositions portant sur le nom d'une femme.

DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

ÉTAPE 1 :

- 3 noms seront issus d'une consultation des enfants de l'école ;
- 2 noms seront issus d'une consultation des enseignants ;
- 5 noms seront issus d'une consultation des habitants. Dans un second, un vote pour dégager 5 noms parmi les propositions de la population sera organisé en Mairie en septembre.

ÉTAPE 2 :

Choix du nom en Conseil Municipal parmi les 10 noms proposés ci-dessus.

ÉTAPE 3 :

Réalisation d'une plaque et inauguration du nom de l'école.

COMMENT FAIRE SA PROPOSITION ?

Chaque foyer peut proposer 1 ou 2 noms maximum. Pour chaque nom proposé, il est demandé de motiver le choix. Les propositions non motivées ou non sérieuses ne pourront être retenues.

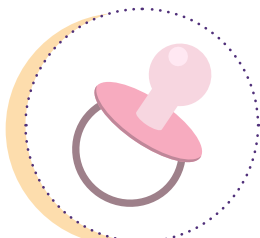
Les propositions peuvent être écrites sur papier libre et être déposées au secrétariat de mairie ou envoyées par email à l'adresse : **secretariat@mairie-peltre.fr** avec la mention « Nom de l'école élémentaire » ainsi que les nom et prénom du chef de famille et l'adresse (les propositions de personnes n'habitant pas à Peltre seront écartées).

Votre sélection devra être déposée ou envoyée en Mairie avant le 28 septembre 2024.



État civil

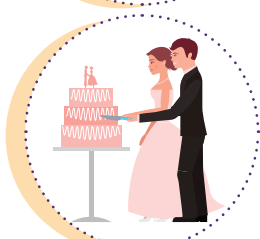
pour l'année 2024



NAISSANCE

→ Lyson DUBUIS, le 2 mai 2024, à Peltre

Nota : Pour les 2 autres naissances de la période d'enfants dont la famille habite à Peltre, les parents ne souhaitent pas de parution dans la presse.



MARIAGE

→ Louisa AGOUMIMELCHA et Patrick WEBER,
le 18 mai 2024

→ Emilie AUSESKY et Christopher SCHENK,
le 25 mai 2024

→ Madeline CORDOBES CARVAJAL et Bastien BATTISTINI, le
15 juin 2024



DÉCÈS

Pas de décès sur la période

Au 1^{er} juillet
2024 nous avons
enregistré

1 500 actes
au registre des
naissances de la
Commune.

Calendrier des manifestations

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE DES FÊTES

DIMANCHE 18 AOÛT
DE 17H30 À 19H30 :

Quiz géant organisé par le LIEC
(Laboratoire Interdisciplinaire des
Environnements Continentaux) de
l'Université de Lorraine et du CNRS
avec l'a municipalité et le soutien de
l'Eurométropole de Metz.

ÉVÉNEMENT GRATUIT. Des lots sympas
à gagner. Inscriptions : non obligatoire
mais conseillé en envoyant un mail à
l'adresse reservationquiz@gmail.com

SAMEDI 31 AOÛT À 10H30

Cérémonie de commémoration du
80^{ème} anniversaire du camp de Peltre

DU 24 AU 31 AOÛT

Exposition

« Bientôt la liberté nous reviendra »
à la salle des fêtes en coopération
avec le Centre Européen du Résistant
Déporté Site de l'ancien camp de
Natzweiler – Struthof

VENDREDI 13 SEPTEMBRE
À PARTIR DE 19H00

Loto de l'AEA à la Salle des Fêtes

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE
À PARTIR DE 7H00

Fête sportive de l'AEA
sur le plateau sportif

SAMEDI 21 ET DIMANCHE
22 SEPTEMBRE :

Journée du patrimoine

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

À 20H00 :

Soirée : '90-2000 PARTY'
à la Salle des Fêtes

LES 27 (POUR LES SCOLAIRES)
ET 28 SEPTEMBRE

Opération annuelle
« Nettoyons la nature »
(inscription en mairie par mail)

